



## Liquidation des biens

Par **Nini21**, le **14/08/2019** à **07:19**

Bonjour,

Mon ex mari et moi avons une maison. Le juge a ordonné le partage des biens, nous sommes en indivision. Mon ex réalise des travaux sans m'avertir et refuse de me laisser entrer dans la maison, il refuse de vendre et me dit que je n'aurai rien pour le partage car il réalise tous les travaux seul. Est-ce vrai que ma part sera diminuée ? et a-t-il le droit de louer ce bien sans ma permission en sachant que je suis propriétaire à 50 %

Merci.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **14/08/2019** à **09:10**

Bonjour,

Vous demandez au juge la dissolution de l'indivision et la vente par adjudication de cette maison. Peu importe les travaux entamés et financés par votre ex, vous récupérerez 50 % de cette vente et vous serez en droit de demander de récupérer aussi 50 % des loyers perçus. Votre avocat vous expliquera tout ça.